



divorce pour faute et adultère à l'étranger

Par **DLS**, le **08/07/2009** à **22:10**

Mon époux a été muté à l'étranger pour trois ans. Je n'ai pas pu le suivre pour des raisons professionnelles et scolaires. Il a rencontré une femme et vient même de quitter son appartement pour vivre avec elle et ses enfants. J'ai la preuve de son infidélité mais pas la preuve de sa vie commune avec elle (je n'ai pas sa nouvelle adresse ni son nouveau numéro de téléphone). Est-ce que cette infidélité commise dans ce contexte (l'épouse n'a pas suivi son mari) peut me permettre d'entamer un divorce pour faute et gagner ? IL rentre dans un an "avec elle soi disant" et ne veut plus vivre avec moi. Si j'attends son retour, ce sera peut être trop tard... bref je ne sait pas quoi faire et surtout quand.

Merci de vos réponses